

Ouvrages cités

- B. Barnes (1985): *The Pragmatics of Left-Detachment in Spoken Standard French*, John Benjamins.
- A. Duranti & E. Ochs (1979): «Left-Dislocation in Italian Conversation», in *Syntax and Semantics*, vol. 12, p. 377-416, ed. T. Givón, Academic Press.
- M. de Fornel (1988): «Constructions disloquées, mouvement thématique et organisation préférentielle dans la conversation», in *Langue française*, no. 78, p. 101-123.
- M. Harris (1978): *The Evolution of French Syntax*, Longman.
- S. E. Haviland & H. H. Clark (1974): «What's New? Acquiring New Information as a Process in Comprehension», in *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, vol. 13, p. 512-521.
- P. Koch & W. Oesterreicher (1990): *Gesprochene Sprache in der Romania*, Niemeyer.
- K. Lambrecht (1981): *Topic, Antitopic and Verb Agreement in Non-Standard French*, John Benjamins.
- K. Lambrecht (1987): «On the Status of SVO-sentences in French Discourse», in *Coherence and Grounding in Discourse*, p. 217-261, ed. R. S. Tomlin, John Benjamins.
- K. Landschultz & L. Stage (1975): *Ekstraposition i moderne fransk*, RIDS no. 38, Institut d'Etudes Romanes, Université de Copenhague.
- E. Ochs (1979): «Planned and Unplanned Discourse», in *Syntax and Semantics*, vol. 12, p. 51-80, ed. T. Givón, Academic Press.
- E. F. Prince (1981): «Toward a Taxonomy of Given-New Information», in *Radical Pragmatics*, p. 223-255, ed. P. Cole, Academic Press.
- B. Wehr (1984): *Diskurs-Strategien im Romanischen*, Tübingen.

Olivier Soutet : *La concession dans la phrase complexe en français des origines au XVI^e siècle*. Publications romanes et françaises, CCI. Librairie Droz, Genève, 1992. 252 p.

Ce volume constitue la suite du livre *La concession en français des origines au XVI^e siècle. Problèmes généraux. Les tours prépositionnels*, paru en 1990 (voir *Revue Romane* 27, 1992, p. 299-301).

Il comprend trois parties. La première, Parataxe et concession, traite des cas où deux principales sont juxtaposées et où l'une a la valeur d'une concessive. Selon l'auteur, cette valeur peut lui être conférée soit par le seul subjonctif, soit par le subjonctif précédé d'un adverbe comme *tant*, *tout*, *encore*, *ja*, *or*, *bien*, soit par un subjonctif coordonné à un autre ou à *non*, soit enfin par l'expression *avoir beau* + infinitif.

La seconde partie, Relation adverbiale et concession, traite d'adverbes comme *neporquant*, *totevoie*, *cependant*, *si*, qui expriment ou peuvent exprimer une concession.

La troisième partie, Subordination et concession, traite surtout des subordonnées concessives introduites par un mot relatif-interrogatif + *que*, mais aussi par des locutions comme *ja soit ce que*, *combien que*, *encore que*, *bien que*. Les hypothétiques concessives introduites par *se/si* ne sont pas étudiées.

C'est un ouvrage fait avec beaucoup d'intelligence mais peu de soin.

Les fautes dans les exemples cités sont très nombreuses. Dans les renvois aussi.

La documentation laisse à désirer. Dans le chapitre sur *tant* + le subjonctif (sans *que*), ne sont cités ni le *FEW* sous *tantus*, ni le *TL* sous *tant*, ni l'article d'Ebeling (dans *Festschrift Ad. Tobler*, 1905). Dans le *TL*, l'auteur aurait pu trouver un exemple de *tant fust pou* : il ne connaît cette locution qu'avec le présent du subjonctif.

La datation des exemples n'est pas toujours exacte. L'expression *tant soit peu*, qui «ne semble courante qu'à partir de la deuxième moitié du XV^e siècle», serait pourtant attestée dès le XIII^e siècle, mais l'exemple cité (Miracles de Notre Dame) n'est pas antérieur au XV^e. Ici, l'auteur fait bien de ne pas citer l'unique exemple du XIII^e siècle allégué par le *FEW* XIII.1 87a, puisque celui-ci non plus n'est pas antérieur au XV^e siècle (Cligés en prose).

Le chapitre sur *avoir beau* + infinitif suit un article de J. Orr (1957/1963). On sait que cette locution a signifié «être libre de, avoir le droit ou la possibilité de», avant d'ajouter la notion d'inefficacité qui lui a donné la valeur concessive qu'elle a en français moderne (le sens ancien existe toujours dans un proverbe comme «A beau mentir qui vient de loin»). Pour ce qui est de la syntaxe, l'auteur pense, à la suite d'Orr, que *beau* est en ancien français une épithète de l'infinitif substantivé, *beau* + l'infinitif étant le régime du verbe *avoir*; plus tard, *beau* s'est rattaché à *avoir*, et l'infinitif n'est plus substantivé. L'auteur ne dit pas que bien avant Orr, la même idée avait été exprimée dans le *TL* I 759 pour ce qui est de l'ancien français et par Kr. Sandfeld dans *L'Infinitif* (1943, réimp. 1965), § 55; celui-ci parle expressément de «la métanalyse qui a fait que *il a – beau faire* est devenu *il a beau – faire*», et il cite cinq conséquences de cette métanalyse. L'auteur ne discute pas de deux faits curieux, sinon gênants pour cette interprétation de l'ancien français: (1) On ne trouve pas l'article indéfini: **il a un beau faire*. (2) L'infinitif peut avoir un pronom régime placé devant *avoir*: «nous *noz en* avons biau taire» (Ph. de Beaumanoir, XIII^e siècle). C'est à partir du moment où le pronom quitte *avoir* pour se placer devant l'infinitif que *beau* ne peut plus être l'épithète de l'infinitif substantivé (à supposer qu'il l'ait jamais été), parce que le français n'a pas d'autres exemples d'un infinitif substantivé précédé d'un pronom régime. A en juger d'après les exemples cités par Orr et par l'auteur, ce déplacement a eu lieu au cours du XV^e siècle; on trouve pourtant des exemples sporadiques de l'ordre ancien jusqu'au XVII^e: «Elle m'a beau prier, non, je n'en ferai rien» (Corneille, *L'illusion comique*, v. 468; ailleurs, Corneille place le pronom devant l'infinitif, voir des exemples dans le *Littre* sous *beau*). L'emploi de *bel*, non *beau*, devant un infinitif commençant par une voyelle continue jusqu'au XVI^e siècle, mais ne peut pas servir de critère, puisque la règle moderne sur la répartition de *bel* et de *beau* n'était pas encore valable (après s'être servi de ce critère, de même d'ailleurs que Sandfeld, l'auteur a raison de prendre des réserves). A côté des deux constructions successives, l'auteur en voit une troisième dans «il sera dimenche li jors que l'en recevra son sauveor; et cil qui demore en la haine, ne l'a mie bel recevoir» (Marques de Rome, XIII^e siècle), où il faudrait, selon l'auteur, analyser *bel recevoir* comme attribut de l'objet *l'*. Mais *l'* est simplement le régime de *recevoir*, placé devant *avoir*, de même que *noz en* et que *m'* dans les exemples cités. Dans «Aucuns avroyent beau leur taire» (François Garin, XV^e siècle), l'auteur a sans doute raison de voir la construction moderne puisque *beau* est séparé de l'infinitif par *leur*, mais il a tort de voir dans *leur* le possessif substantivant l'infinitif: c'est l'homologue, employé dans le Sud-Est, de *eux*, qui pouvait à l'époque précéder un infinitif là où le français moderne dirait *se*.

Ces faits, et bien d'autres semblables, pourraient amener le lecteur à perdre patience et à conclure que l'ouvrage ne mérite pas d'être lu et étudié. Cela serait dommage. Malgré tous ses défauts, c'est un travail intelligent, qui contribue à nos connaissances de l'expression de la concession en français ancien et moyen.

Povl Skårup
Université de Århus

Tobler-Lommatzsch : *Altfranzösisches Wörterbuch*. Fasc. 88 et 89, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden GMBH Stuttgart, 1989 et 1991. 384 p.

Inutile de présenter le *Tobler-Lommatzsch*. Chacun sait qu'Adolf Tobler avait laissé env. 20.000 fiches pour un dictionnaire de l'ancien français, mais que c'est son élève, Erhard Lommatzsch, qui en a entrepris la rédaction et la publication, tout en y ajoutant d'importants matériaux extraits d'éditions plus récentes. A la mort de Lommatzsch, survenue le 20 janvier 1975, 10 volumes étaient terminés, contenant 16.448 colonnes, jusqu'à la lettre T comprise.

Il importait de mener à bonne fin cet indispensable dictionnaire. Cette tâche difficile et lourde a été assumée par un élève de Lommatzsch, Hans Helmut Christmann, professeur à Tübingen.

Quinze ans ont passé depuis le dernier volume rédigé par Lommatzsch jusqu'au premier fascicule rédigé par Christmann. Celui-ci les a bien utilisés, et d'abord pour mettre les matériaux à jour, comme il l'a expliqué dans sa contribution au colloque, tenu en 1983, sur les *Wörterbücher der deutschen Romanistik* (éd. Helmut Stimm & Manfred Briegel, Weinheim: Acta Humaniora, 1984).

Aussi les deux fascicules parus jusqu'ici conservent-ils les principes adoptés par Lommatzsch. S'ils se distinguent des précédents, c'est par la richesse encore plus élevée d'exemples et de renvois bibliographiques.

Povl Skårup
Université de Århus

Langue italienne

Wilhelm Pötters: *Negierte Implikation im Italienischen – Theorie und Beschreibung des sprachlichen Ausdrucks der Konzessivität auf der Grundlage der Prosasprache des Decameron*. (Beiheft 239 zur Zeitschrift für Romanische Philologie), Max Niemeyer Verlag, Tübingen 1992, 175 p.

Ces dernières années, le concept de concession semble avoir éveillé l'intérêt d'un nombre croissant de chercheurs s'occupant de langues différentes (voir par exemple *L'expression de la concession. Actes du colloque tenu les 3 et 4 décembre 1982 par le département de linguistique de l'Université de Paris-Sorbonne*, Paris 1983). Pour le français, le principal ouvrage de référence a longtemps été Johannes Klare, *Entstehung und Entwicklung der konzessiven Konjunktionen im Französischen*, Berlin 1958, mais récemment sont venus s'y ajouter deux ouvrages importants, chacun en deux